

Rapport (quotient) entre la cote d'exposition chez les cas (sujets malades ou décédés, par exemple) et chez les témoins (sujets non malades ou vivants, par exemple).

Remarque : Le rapport des cotes est l'estimation du risque relatif utilisée dans un type d'étude (cas/témoins) où il est impossible de calculer directement le risque relatif. C'est une bonne estimation du risque relatif dans les cas où la maladie est rare. Ainsi, si les résultats d'un essai sont que la probabilité de décès dans le groupe témoin est de 25 % et que la probabilité de décès dans le groupe expérimental est de 10 %, le rapport des cotes de survie serait $0,10 \div (1,0 - 0,10) \div (0,25 \div (1,0 - 0,25)) = 0,33$.

Syn. : risque relatif approché (n.m.)²

³
,

, risque relatif estimé (n.m.), rapport de cotes (n.m.).

(Notions connexes : [réduction absolue du risque](#), [ratio interventions/bénéfices](#) et [risque relatif](#))